



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie le
compte rendu sommaire de la
séance du Conseil municipal
du 28 février 2018

Le 01/03/2018



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DUBOILLE, 1^{ère} adjointe ayant reçu délégation du Maire. La séance est ouverte à 18h35.

PRÉSENTS :

Mme DUBOILLE, M. CARVALHO (*départ à 19h25*),
Mme LOUDIÈRE, M. OBADIA, M. DUCCELLIER, M. CAPORUSSO,
Mme CASEL, Mme GRIVOT, M. MILLE, Mme LE BAIL,
Mme DUMONT-MONNET, M. MOSTACCI, Mme BERTON,
M. FERREIRA NUNES, M. VIDAL, M. HAREL, M. LIPIETZ,
M. STAGNETTO, Mme BOYER, Mme DA SILVA PEREIRA,
M. PERILLAT-BOTTONET, M. LAFON

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. BOUNEGTA	par Mme DUMONT-MONNET
M. YEBOUET	par Mme BERTON
Mme ARLE	par M. CAPORUSSO
Mme YAPO	par M. MOSTACCI
M. BOKRETA	par Mme GRIVOT
Mme OUCHARD	par Mme ANREP LE BAIL
M. LECAVELIER	Mme LOUDIERE
M. LE BOHELLEC	par Mme DUBOILLE
M. MONIN	par M. MILLE
Mme PIDRON	par M. DUCCELLIER
M. GABORIT	par M. HAREL
Mme GANDAIS	par Mme BOYER
Mme TIJERAS	par M. LAFON
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M. LIPIETZ
Mme CORDILLOT	par Mme DA SILVA PEREIRA
Mme KADRI	par M. PERILLAT-BOTTONET
Mme THOMAS	par M. STAGNETTO

M. CARVALHO par M. OBADIA (*à partir de 19h25*)

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Mme HAMIDI, Mme LEYDIER, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL,
M. BULCOURT, M. GIRARD

Le conseil municipal du 28 février 2018 est une issue d'une nouvelle convocation suite au défaut de quorum lors du conseil du 20 février 2018. Il peut délibérer sans quorum conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. OBADIA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DÉLIBÉRATIONS

- **Délibération n° 23/2018 : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – désignation des représentants du conseil municipal (rapport n° 18-02-105)**

Rapporteur : Mme DUBOILLE

Intervention de M. VIDAL

Il a été procédé à un vote à bulletin secret.

Article 1 : Pour la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la CLECT de l'EPT 12, est candidat le binôme suivant :

- M. DUCELLIER, titulaire, et Mme DUMONT-MONNET, suppléant

Article 2 : Les résultats de l'élection sont :

- 31 suffrages exprimés

- 23 voix pour la liste et 8 voix contre.

Article 3 : Sont désignés représentants du Conseil municipal de Villejuif :

- Titulaire : M. DUCELLIER

- Suppléant : Mme DUMONT-MONNET

Article 4 : Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil municipal n°24/2014 en date du 21 mars 2016.

Article 5 : Dit que la présente délibération sera adressée à l'Établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre.

- **Délibération n° 24/2018 : Convention de groupement de commandes entre la ville de Villejuif et le CCAS de Villejuif en vue de la passation du marché public d'assurances – autorisation du lancement de la procédure formalisée pour la passation du marché public d'assurances (rapport n° 18-02-112)**

Rapporteur : Mme GRIVOT

Avis favorable de la 1^{ère} commission

Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

Intervention de M. HAREL

Article 1^{er} : Autorise la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS de Villejuif pour la procédure du marché public des assurances à venir et approuve le projet de convention annexé.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents, notamment en raison du rôle de coordonnateur de la Ville.

Article 3 : Autorise le lancement d'une procédure formalisée pour la passation du prochain marché public d'assurances.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférent à la procédure susvisée.

Article 5 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011.

Adoptée à 37 voix pour et 2 abstentions

- **Délibération n° 25/2018 : Autorisation de lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour les travaux d'entretien, réparation, rénovation et aménagement des propriétés bâties communales (rapport n° 18-02-206)**

Rapporteur : M. DUCELLIER

Avis favorable de la 2^{ème} commission

Avis favorable : 5

Avis défavorable : 2

Abstention : 1

Interventions de M. VIDAL, Mme GANDAIS, M. HAREL, M. PERILLAT-BOTTONET, M. DUCELLIER, Mme DUBOILLE

Article 1 : Autorise le lancement de la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert européen sans minimum et maximum pour un accord-cadre à bons de commande.

Article 2 : Dit que le marché sera décomposé en 11 lots techniques définis ci-dessous :

Lot n°1 Maçonnerie – Béton armé – Carrelage – Plâtrerie – Assainissement

Lot n°2 Couverture – Zinguerie – Charpente – Bardage

Lot n°3 Étanchéité – Descentes eaux pluviales

Lot n°4 Menuiserie bois – Agencement – Bardage – Parquet

Lot n°5 Menuiserie extérieures acier laqués – aluminium – PVC – fermetures PVC – Vitrierie – Miroiterie

Lot n°6 Serrurerie – Fermeture – Porte garage – Rideau et Grille – Portail – Occultation – Stores – Voilage

Lot n°7 Faux plafonds – Cloisons sèche – Isolation

Lot n°8 Plomberie – Chauffage – Climatisation – Ventilation

Lot n°9 Électricité – Courants fort – courant faibles – Chauffage électrique

Lot n°10 Peinture – Ravalement

Lot n°11 Peinture intérieure – Revêtements de sols collés – Sols sportifs et de jeux

Article 3 : Dit que la durée de l'accord-cadre à bon de commande est de 1 an renouvelable 3 fois pour une durée maximale de 4 années.

Article 4 : Dit que la dépense correspondante sera imputée aux chapitres du budget 011 et 23.

Article 5 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché pour chacun des lots et tous les actes s'y référant.

Adoptée à 23 voix pour et 16 voix contre

- **Délibération n° 26/2018 : Indemnisation de l'entreprise RS2I BATIMENT suite à l'annulation du lot n°7 «serrurerie, clôtures et portails» du marché public de construction du groupe scolaire sur le terrain dit «des réservoirs» (rapport n° 18-02-201)**

Rapporteur : M. DUCELLIER

Avis favorable de la 2^{ème} commission

Avis favorable : 5

Abstention : 3

Interventions de M. VIDAL, M. HAREL, Mme DUBOILLE, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme GANDAIS, M. FERREIRA NUNES

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel avec la société RS2I Bâtiment par lequel la Ville s'engage à verser à l'entreprise RS2I Bâtiment la somme définitive de 24 330 euros toutes taxes comprises correspondant aux dépenses engagées par la société avant l'annulation du lot n°7 en contrepartie du renoncement à tout surplus de réclamation ainsi qu'à tout recours contentieux.

Article 2 : Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 du budget communal prévu à cet effet.

Adoptée à 23 voix pour et 16 voix contre

Vœu

- **Vœu adopté par l'ensemble du Conseil Municipal de Villejuif concernant la carte scolaire**

Rapporteur : Mme DA SILVA PEREIRA

Interventions de Mme DUBOILLE, M. VIDAL, Mme DA SILVA PEREIRA, M. LAFON, M. OBADIA, M. LIPIETZ, M. FERREIRA NUNES, M. PERILLAT-BOTTONET, M. HAREL, Mme CASEL

Un amendement a été adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS ORALES

Monsieur VIDAL souhaite déposer 48 questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25


Frank LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux de mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.